

## STANDARD TERMS AND CONDITIONS OF SALE – SAMUEL ENGINEERED SYSTEMS GROUP - Canada

For orders placed after June 15, 2025

1. **GENERAL.** Any written or oral order received from customer (“Buyer”) by **SAMUEL, SON & CO., LIMITED** (including any of the following divisions: **SAMUEL PRESSURE VESSEL GROUP, SAMUEL ADVANCED FABRICATION AND METAL SPINNERS**) (“Company”) for the supply of products and/or services (the “Products”) by Company is governed by the Standard Terms and Conditions of Sale outlined herein (“Terms”). COMPANY’S ACCEPTANCE OF BUYER’S ORDER IS EXPRESSLY CONDITIONED ON BUYER’S ACCEPTANCE OF THESE TERMS. Company rejects any terms and conditions inconsistent with these Terms and to any other terms proposed by Buyer in accepting Company’s proposal.
2. **QUOTATION.** Any quotation given by Company to Buyer shall not constitute an offer.
3. **ACCEPTANCE OF ORDERS.** No agreement, oral or written, in any way claiming to modify these Terms and Conditions will be binding on Company unless agreed to in an order confirmation issued by Company (an “Accepted Order”). Any sample provided by Company is not part of an Accepted Order.
4. **TAXES.** Prices do not include any present or future federal, state or local property, license, privilege, sales, use, excise, gross receipts, duties, fees, VAT, GST, or other like taxes or assessments applicable to this order (“Taxes”). All Taxes will be itemized separately. Buyer will be responsible for the payment of any Taxes to Company unless Buyer provides a valid exemption certificate. If the exemption certificate is not recognized by the governmental taxing authority, Buyer will reimburse Company for any Taxes, including any interest or penalty assessed against Company.
5. **TITLE AND RISK OF LOSS.** Title shall pass upon payment in full and risk of loss or damage to equipment will pass to Buyer in accordance with the Incoterms (2020) set out in the Company’s Accepted Order, except that Buyer grants Company a lien on and a purchase money security interest in and to all of the right, title, and interest of Buyer in the Products purchased hereunder until full payment has been made.
6. **CREDIT TERMS.**
  - a. Payment. Buyer shall pay the amounts due and owing to Company identified on each invoice in full and in accordance with the terms specified on each invoice.
  - b. Invoice Disputes. Buyer shall notify Company in writing of any dispute with any invoice (along with substantiating documentation) prior to the invoice due date. Invoices for which no such timely notification is received shall be deemed accepted by Buyer as true and correct. The parties shall seek to resolve all such disputes expeditiously and in good faith. Should any dispute arise with respect to any goods delivered by Company to Buyer, Buyer shall nevertheless pay all invoices covering goods not in dispute, without setoff, defense or counter-claim.
  - c. Late Payments. On any invoice not paid when due, Buyer shall pay a late charge from the due date to the date of actual payment at the lesser of the simple interest rate of 12% per annum calculated monthly or the highest rate permissible under applicable law. Buyer shall reimburse Company for all costs incurred in collecting any late payments, including, without limitation, attorneys' fees. In addition to all other remedies available under these Terms or at law (which Company does not waive by the exercise of any rights hereunder), Company shall be entitled to suspend its performance, including but not limited to the delivery of any goods if Buyer fails to pay any amounts when due.
  - d. No Partial Payments. Buyer irrevocably agrees that it will not, without Company's prior written consent in each instance, tender any payments for less than the full amount of the invoices to which said payment applies (“Partial Payments”). Any Partial Payments tendered by or for the account of Buyer shall not extinguish or otherwise affect any unpaid portion of the subject invoices, despite any notation on or accompanying said payment such as “in full payment,” “in full satisfaction,” or words of similar effect.
  - e. Right to Set Off. Any payment received by Company from Buyer may be applied by Company against any obligation owing by Buyer to Company, regardless of any statement appearing on or referring to such payment, without discharging Buyer's liability for any additional amounts owing by Buyer to Company. The

acceptance by Company of such payment shall not constitute a waiver of Company's right to pursue any remaining balance. With respect to any monetary obligations of Company to Buyer, including without limitation, volume rebates and advertising rebates, Company may, at any time, setoff and appropriate and apply such amounts against any sums that are, or will become, owing, due or payable to Company by Buyer under these Terms or any other agreement.

**7. FINANCIAL CONDITION OF BUYER.**

- a. Receipt of Goods While Insolvent. In the event that Buyer receives any Products from Company while Buyer is insolvent (as such term is used in §2- 702 of the Uniform Commercial Code, United-States of America), this writing and the invoices received from Company relating to such Products shall constitute Company's demand for reclamation of such goods.
- b. Withdraw of Credit Approval. Company reserves the right before shipment of any Products ordered by Buyer from Company, to require that all or a portion of the purchase price relating thereto be paid to Company, in good funds, prior to shipment.
- c. Verification of Credit References. Company is authorized to contact any credit references provided by Buyer, and to disclose any information reasonably necessary to determine Buyer's credit worthiness. Company is also authorized to obtain personal credit reports on any partner, principal, officer, or potential guarantor in determining Buyer's creditworthiness. Company may also disclose any information concerning its relationship with Buyer which is requested by anyone identifying themselves as an existing or potential creditor of Buyer.

8. **DELIVERY.** Any quoted delivery dates and/or time of completion are estimates only. Company is not obligated to meet such dates and will not be liable to Buyer by reason of delays caused by any reason whatsoever. Company shall be under no liability for direct or consequential loss or damage to Buyer arising from delay or postponement of delivery. In no event will delivery dates be construed as falling within the meaning of "time is of the essence." If Buyer requires drawings, procedures, standards or similar material for approval, delivery schedules will be calculated from the time such approvals are received by Company. Any hold points, witness points, or Buyer inspection requirements must be identified by Buyer at the time of quotation and/or order placement. Additional inspection or testing required by Buyer will extend delivery dates accordingly. Unless agreed upon otherwise in writing, Company reserves the right to make partial shipments and to submit invoices for partial shipments.

9. **NO CANCELLATION.** Accepted Orders cannot be cancelled or modified, in whole or in part, without Company's prior written consent. If Company agrees to alter or cancel an Accepted Order, Buyer shall indemnify Company against any loss, damage and expense incurred by Company in relation to the cancellation or alteration of such order, including but not limited to the cost of return freight, return shipping, items purchased from third parties for inclusion in the Products, all labor costs incurred by Company in the execution or part execution of the Products, overhead and reasonable profit, and all cancellation charges from Company suppliers.

10. **ACCEPTANCE OF PRODUCT(S).** Buyer is responsible for promptly inspecting Product(s) delivered and notifying Company within five (5) calendar days following receipt of the Product(s) of any non-conformance of the Product(s). If Buyer fails to notify Company within five (5) calendar days following receipt of the Product(s), Buyer shall be deemed to have accepted the Products. Buyer acknowledges and agrees that any shipment of Products varying by up to 10% from the quantity and/or weight specified in the Accepted Order shall be deemed to have fulfilled the quantity and/or weight in the Accepted Order.

11. **RETURNS.** Product(s) may not be returned for credit without Company's prior written approval. Company's approval can be withheld in its sole discretion or Company can impose terms and conditions for such approval, including but not limited to the imposition of restocking charges.

12. **FORCE MAJEURE.** Company will not be liable for any loss or damage due to delays arising from causes beyond the reasonable control of Company, including but not limited to any acts of God, acts of Government, fire, flood, earthquake or explosion, strikes or other labor difficulties, wars, riots, terrorist threats, national emergencies, or acts of governments. In such events, Company will have additional time within which to deliver or perform as

may be reasonably necessary under the circumstances. If delays which substantially inhibit Company's performance under this contract exceed one hundred twenty (120) days in the aggregate, and such delays are not attributable to Company or an event of force majeure, Company may, at its option, consider the order canceled by the Buyer and subject to the cancellation provision contained in these Terms.

13. **STORAGE FEE.** If Buyer is not able to accept delivery on the date agreed to by the parties, Buyer will pay Company all storage and related logistics costs incurred by Company until the date of delivery ("**Storage Fee**"). Additionally, if Company is performing services and services are delayed or postponed for reasons not attributable to the Company, Company may charge Buyer a reasonable amount for its delay or postponement of the services and a Storage Fee until such time that the Company's performance can take place or resume, as determined by Company. For any delay or storage period that lasts more than six (6) months, Company, at its sole discretion and with notice to Customer, may terminate the contract for breach and dispose of the Products.
14. **WARRANTY.** Company warrants that the Products will be free from defects in material and workmanship and shall conform to the specifications set out in the Accepted Order for the duration of the specified Warranty Period. "**Warranty Period**" means a period of twelve (12) months from the date of delivery not to exceed eighteen (18) months from when Company notifies Buyer that the Products are ready for delivery, whichever first occurs. Equipment or parts manufactured by others are warranted only to the extent of the original manufacturer's warranty to Company. Buyer must provide prompt written notice to Company of any alleged non-conformance within the Warranty Period. Company will, at its option, correct such nonconformity by suitable repair or replacement of Products. If repair or replacement is not feasible, Company will, at its option, refund the full purchase price for such equipment, part or service. Company will have no responsibility to repair or replace defective Products resulting from Buyer's failure to store, install, maintain, or operate the Products according to Company's specific recommendations or in accordance with good industry practices. Company will not be liable for any repairs, replacements or adjustments or any costs of labor performed by Buyer or any third-party without Company's prior written approval. This warranty will not apply to any non-standard component which Buyer directs Company to use or add to the equipment. The effects of corrosion, erosion, deterioration occasioned by chemical and abrasive action or excessive heat, and normal wear and tear are specifically excluded from the warranty. **COMPANY MAKES NO OTHER WARRANTY OR REPRESENTATION OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, EXCEPT THAT OF TITLE, AND ALL IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE ARE HEREBY DISCLAIMED.**
15. **COMPLIANCE WITH LAWS.** Company will comply with all applicable laws and regulations in effect in the location of manufacture on the date an order is placed. Compliance with any local governmental laws or regulations relating to location, use, or operation of the equipment, or its use in conjunction with other equipment, will be the sole responsibility of Buyer.
16. **EXPORT CONTROL.** Buyer agrees that all US originating products purchased from Company are subject to U.S. export-control regulations including the U.S. Export Administration Regulations (EAR). Buyer agrees that any products purchased from Company that are subject to such regulations will not be exported or re-exported, directly or indirectly, and whether modified or incorporated into other items; (i) to U.S. embargoed countries, or (ii) to parties on the Consolidated Screening List (as set out in the EAR), or (iii) otherwise in contravention of any applicable export control or sanctions laws. In particular, Buyer will not use and will not permit any third party to use Company technology or information in connection with the design, production, use or storage of chemical, biological or nuclear weapons or missiles of any kind. This paragraph will survive the termination of these Terms.
17. **LIMITATION OF LIABILITY.** Buyer acknowledges and agrees that Company has no liability in contract, tort (including negligence or breach of statutory duty) by statute or otherwise for loss or damage (whether direct or indirect) of profits, opportunity, revenue, goodwill or for any liquidated, indirect, incidental, exemplary, punitive, special or consequential loss or damage whatsoever. **TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY LAW, COMPANY'S LIABILITY UNDER ANY CIRCUMSTANCE AND FOR ANY REASON SHALL, AT COMPANY'S OPTION, BE TO REPLACE NON-CONFORMING PRODUCT(S) AND REPERFORM SERVICES OR REFUND THE PURCHASE PRICE**

**PAID BY BUYER FOR SUCH NON-CONFORMING PRODUCTS AND SERVICES AND UNDER NO CIRCUMSTANCE SHALL COMPANY'S LIABILITY UNDER ANY CONTRACT AND THESE TERMS EXCEED THE TOTAL DOLLAR AMOUNT OF THE PRODUCTS AND SERVICES PURCHASED BY BUYER UNDER THE ACCEPTED ORDER GIVING RISE TO THE BUYER'S CLAIM.**

**18. CONFIDENTIALITY.**

- a. From time to time during the term of this Agreement, party ("Discloser") may disclose or make available to the other party ("Recipient") information about its business affairs, products, services, confidential intellectual property, trade secrets, third-party confidential information and other sensitive or proprietary information, whether orally or in visual, written, electronic, or other form or media, and whether or not marked, designated, or otherwise identified as "confidential" (collectively, "Confidential Information"). Confidential Information shall not include information that, at the time of disclosure: (i) is or becomes generally available to the public other than as a result of any breach of this Section 18 by the Recipient or any of its representatives; (ii) is obtained by the Recipient or its representatives on a non-confidential basis from a third-party that, was not legally or contractually restricted from disclosing such information; (iii) the Recipient establishes by documentary evidence, was in the Recipient's or its representatives' possession prior to disclosure by the Discloser hereunder; (iv) the Recipient establishes by documentary evidence, was or is independently developed by the Recipient or its representatives without using of any of the Discloser's Confidential Information; or (e) is required to be disclosed under applicable federal, state, or local law, regulation, or a valid order issued by a court or governmental agency of competent jurisdiction.
- b. The Recipient shall: (i) protect and safeguard the confidentiality of the Discloser's Confidential Information with at least the same degree of care as the Recipient would protect its own Confidential Information, but in no event with less than a commercially reasonable degree of care; (ii) not use the Discloser's Confidential Information, or permit it to be accessed or used, for any purpose other than to perform its obligations under this Agreement; and (iii) not disclose any such Confidential Information to any person or entity, except to the Recipient's representatives who need to know the Confidential Information to assist the Recipient, or act on its behalf, to exercise its rights or perform its obligations under the Agreement. The Recipient shall be responsible for any breach of this Section 18 caused by any of its representatives. At any time during or after the term of this Agreement, at the Discloser's written request, the Recipient and its representatives shall promptly destroy all copies, whether in written, electronic or other form or media, of the Discloser's Confidential Information and certify in writing to the Discloser that such Confidential Information has been destroyed. In addition to all other remedies available at law, the Discloser shall be entitled to seek specific performance and injunctive and other equitable relief as a remedy for any breach or threatened breach of this Section 18.

**19. INTELLECTUAL PROPERTY.**

- a. Definition. "Intellectual Property Rights" means (i) rights in patents, patent applications, and patentable subject matter, whether or not the subject of an application; (ii) rights in trademarks, service marks, trade names, trade dress, and registrations thereof and applications therefore; (iii) rights in copyrights and copyright registrations and applications, other copyrightable subject matter or protectable designs, registered or unregistered, and rights in mask works and registrations thereof; (iv) trade secrets; (v) know-how, including specifications and designs; and (vi) all other intellectual and industrial rights in inventions, discoveries, ideas, technology, data, information, processes, drawings, designs, licenses, computer programs and software, and technical information including but not limited to information embodied in material specifications, processing instructions, product specifications, confidential data, electronic files, research notebooks, invention disclosures, research and development reports and the like related thereto, and all amendments, modifications, enhancements and improvements to any of the foregoing.
- b. Ownership. Buyer acknowledges Company is the owner or licensor of Intellectual Property Rights relating to the Product(s), and that no right or license is conveyed by Company to Buyer as a result of this Agreement. Buyer has no right or license to manufacture, have manufactured, modify, import, or copy the Product(s) or the Intellectual Property Rights. Buyer agrees that it will reference trademarks of Company only in connection with the use or sale of Product(s) delivered to Buyer hereunder, and not in connection with the sale of any other products. Buyer further agrees that it will not, directly or through intermediaries, reverse

engineer, decompile, or disassemble any software (including firmware) comprising or contained within the Product(s), except and only to the extent that such activity may be expressly permitted, notwithstanding this limitation, either by applicable law or, in the case of open source software, the applicable open source license.

- c. **Intellectual Property Infringement.** Company warrants that it is without knowledge that the Product(s) and its sale or intended use designated in Company's quotation, according to Company's specifications or written recommendations, if any, infringe any third party Intellectual Property Rights; but Company makes no warranty whatsoever regarding infringement of third party Intellectual Property Rights with respect to designs or specifications furnished by the Buyer, Product(s) incorporating designs or specifications furnished by the Buyer, or to claims that the product produced by the Product itself or processes performed by or with the Product infringes or otherwise constitutes unauthorized use of any third party Intellectual Property Rights. Except as limited below, Company shall indemnify and hold the Buyer harmless from any third party claims of infringement in breach of the above warranty, provided the Buyer gives Company prompt notice of any claimed infringement and the right to assume the defense of such claim. Furthermore, in the event of any such claimed infringement results in an injunction, Company may, at its sole option, procure for the Buyer, at Company expense, the right to continue using the Product(s), modify it so it becomes non-infringing, or remove the Product(s) and refund the total purchase price therefore plus the expenses incurred by the Buyer in shipping the Product(s) to the Buyer's facility. In no event shall Company cumulative liability for the above indemnity exceed the purchase price of the Product(s) giving rise to the liability.
20. **ASSIGNMENT.** Buyer will not assign or transfer this contract without the prior written consent of Company, and such consent will not be unreasonably withheld. Any assignment by Buyer without written Company consent will be void.
21. **GOVERNING LAW.** The rights and obligations of the parties will be governed by the laws of the province of Ontario excluding any conflict of law provisions. The United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods will not apply to this contract. Any claim, action, or proceeding arising out of these Terms, and all transactions and matters contemplated hereby will be instituted in the courts of the province of Ontario, and each party irrevocably submits to the exclusive jurisdiction of such courts in any such action or proceeding.
22. **LANGUAGE.** If the Buyer is established in Quebec, this Section applies. The Buyer hereby acknowledges that a French version of these Terms has been remitted to them. Notwithstanding the foregoing, it is the express wish of the parties that these Terms and all related documents be drawn up in the English language only. *Cet Article s'applique si l'Acheteur est basé au Québec. L'Acheteur reconnaît par la présente qu'une version française de ces Termes et conditions lui a été remise. Nonobstant ce qui précède, il est de la volonté expresse des parties que les présentes Termes et conditions et tous les documents qui s'y rattachent soient rédigés en langue anglaise seulement.*
23. **NO REFERENCE REQUIRED.** Buyer and Company agree that each order shall constitute a separate contract, the performance of which will be governed exclusively by these Terms. These Terms shall govern an order regardless of whether or not this document is attached to or referenced in the Accepted Order. Excluded from applicability to an order include, but are not limited to: (i) any other terms and conditions contained in the order, including terms contained on the reverse side of the order; (ii) any reference in an order to Buyer's Internet site for terms and conditions; (iii) any reference in an order to any other agreement, document or terms unless agreed to in writing by the parties. In the event of a conflict between any terms and conditions of an order (except (iii) above), these Terms shall prevail and govern the order.
24. **MISCELLANEOUS.** No waiver of any rights or remedies shall be binding on Company unless set forth in a written waiver signed by Company. Company does not give up any of its rights or remedies if it fails or delays in seeking a remedy or if Company accepts a payment while there is breach by Buyer. Any such waiver, delay or failure by Company on one occasion shall not be deemed a waiver by Company of any future default by Buyer or of any future right or remedy available to Buyer. The Section, Paragraph and other headings in these Terms are for

convenience of reference only and shall not limit or otherwise affect the meaning of any provision contained in these Terms. The invalidity or unenforceability of any provision in these Terms shall in no way affect the validity or enforceability of any other provision. The parties hereto declare that they have requested that these presents and all related documents be drafted in the English language. Les parties ont exigé que les presents ainsi que les documents s'y rapportant soient rédigés dans la langue anglaise.

## TERMES ET CONDITIONS DE VENTE DE BASE – SAMUEL ENGINEERED SYSTEMS GROUP – CANADA

Applicables aux commandes passées à compter du mois de 15 juin 2025

1. **DISPOSITIONS GÉNÉRALES.** Toute commande verbale ou écrite que le client (ci-après, “l’Acheteur”) transmettra à **SAMUEL & FILS & CIE LTÉE (y compris l’une des divisions suivantes : SAMUEL PRESSURE VESSEL GROUP, SAMUEL ADVANCED FABRICATION ou METAL SPINNERS)** (ci-après, la “Société”) en regard de la fourniture de produits et/ou de services (ci- après, les “Produits”) sera régie par les Termes et Conditions de Vente de Base définis aux présentes (ci-après, les “Termes”). LA SOCIÉTÉ NE POURRA ACCEPTER AUCUNE DES COMMANDES DE L’ACHETEUR AVANT QUE CE DERNIER NE SE SOIT EXPLICITEMENT ENGAGÉ À RESPECTER LES PRÉSENTS TERMES. La Société rejette d’ores et déjà tout(e) terme ou condition un tant soit peu incompatible avec les présents Termes ou que l’Acheteur pourrait, de sa propre initiative, ajouter au moment d’accepter une quelconque soumission émise par la Société.
2. **SOUSSION.** Aucune des soumissions que la Société pourrait émettre à l’intention de l’Acheteur ne devra être assimilée à (ou interprétée comme) une offre.
3. **ACCEPTATION DES COMMANDES.** Aucune entente verbale ou écrite ayant pour effet d’amender ou d’autrement modifier les présents Termes ne liera la Société à défaut d’avoir été incluse à une confirmation de commande dûment émise par cette dernière (ci-après, une “Commande Acceptée”). Aucun des échantillons que la Société pourrait fournir ne sera réputé faire partie d’une quelconque Commande Acceptée.
4. **TAXES.** Aucun prix n’inclura quelque taxe ou autre prélèvement de juridiction fédérale, étatique ou régionale, présent(e) ou future(e), applicable aux ventes, aux biens, aux licences, aux avantages fiscaux, à l’utilisation, aux recettes brutes, la TVA, la TPS ou à quelque autre paramètre spécifique à une commande (ci-après, les “Taxes”). Toutes les taxes payables devront être identifiées de manière distincte. À moins qu’il ne fournisse un certificat d’exonération en règle, l’Acheteur sera seul et entièrement responsable du paiement de toutes les Taxes que la Société est tenue de prélever. Dans l’éventualité où un quelconque certificat d’exonération n’était pas reconnu par l’autorité gouvernementale compétente, l’Acheteur devra rembourser à la Société tou(te)s les Taxes, intérêts et pénalités qui auront été cotisés à l’encontre de cette dernière.
5. **TITRE DE PROPRIÉTÉ / RISQUES DE PERTE.** Le titre de propriété et les risques de perte et d’endommagement de l’équipement passeront à l’Acheteur conformément aux Incoterms (2020) dont il sera question à la Commande Acceptée. L’Acheteur octroie par ailleurs à la Société un privilège et une garantie sur tous les droits, titres et intérêts qu’il détient dans les Produits acquis aux termes des présentes, jusqu’à ce que ces derniers aient été entièrement payés.
6. **MODALITÉS DE PAIEMENT.**
  - a. **Paiement.** L’Acheteur paiera à la Société l’intégralité de tous les montants inscrits à chaque facture, conformément aux modalités figurant à cette dernière.
  - b. **Contestation d’une Facture.** L’Acheteur devra, avant la date d’échéance d’une facture, indiquer par écrit à la Société tous les montants avec lesquels il est en désaccord. Il devra également soumettre toutes les pièces justificatives invoquées au soutien d’un tel désaccord. Toute facture à l’égard de laquelle une telle contestation n’a pas été soumise en temps opportun sera réputée avoir été acceptée par l’Acheteur comme étant conforme et exacte. Les parties devront faire de leur mieux en vue de résoudre toute contestation de bonne foi et de manière expéditive. Advenant tout désaccord au sujet de marchandises déjà livrées à l’Acheteur, ce dernier devra, sans pouvoir invoquer quelque compensation, défense ou demande reconventionnelle que ce soit, payer toutes les factures se rapportant aux marchandises ne faisant l’objet d’aucune contestation.
  - c. **Paiements Tardifs.** Toute facture demeurant impayée à sa date d’échéance entraînera, à compter de la date en question jusqu’à celle d’un parfait paiement, l’imposition de frais de retard correspondant au moins élevé d’un intérêt de douze pour cent (12%) l’an calculé mensuellement ou du taux d’intérêt maximum alors autorisé par la loi. L’Acheteur devra rembourser à la Société tous les frais, coûts et déboursés (y compris, sans s’y limiter, les honoraires d’avocats) qu’elle pourrait encourir à seule fin de percevoir un quelconque paiement en souffrance. La Société, au demeurant et en sus des autres droits et recours qu’elle pourrait exercer ou faire

valoir en vertu de la loi et/ou des présents Termes, pourra suspendre la livraison des marchandises que l'Acheteur en défaut aura déjà commandées.

- d. Aucun Paiement Partiel. L'Acheteur convient irrévocablement et sans aucune réserve qu'il ne pourra, en l'absence du consentement écrit de la Société, effectuer un paiement correspondant à moins que le montant total de la facture à laquelle le paiement doit s'appliquer (ci-après, un "**Paiement Partiel**"). Aucun Paiement Partiel effectué par l'Acheteur ou en son nom n'aura pour effet d'acquitter entièrement la facture pertinente ou d'affecter quelque portion impayée de celle-ci, et ce, malgré l'inclusion des mots "paiement final" ou "en paiement complet" ou de quelque autre expression de semblable nature.
- e. Compensation. Tout paiement que l'Acheteur transmettra à la Société pourra être appliqué à n'importe quelle obligation en souffrance sans que le paiement en question n'ait à être accompagné de quelconque déclaration ou référence à cet effet et sans que l'Acheteur ne soit pour autant libéré ou déchargé de son obligation de payer les autres montants qu'il devra alors à la Société. Aucune acceptation d'un tel paiement par la Société ne devra être interprétée comme une renonciation à son droit d'obtenir paiement de tout solde en souffrance. La Société pourra, à tout moment, appliquer toute considération monétaire qu'elle doit à l'Acheteur (telle qu'un rabais fondé sur le volume ou la publicité) au paiement de tout montant échu et exigible (ou qui deviendra éventuellement échu et exigible) en vertu des présents Termes ou de quelque autre entente liant les parties.

## 7. **CONDITION FINANCIÈRE DE L'ACHETEUR.**

- a. Réception de Marchandises en Cours d'Insolvabilité. Dans l'éventualité où l'Acheteur recevait quelque Produit que ce soit alors qu'il est insolvable (au sens du paragraphe §2-702 de l'*Uniform Commercial Code* en vigueur aux États-Unis), les factures que la Société aura émises en lien avec de tels Produits constitueront une demande de revendication portant sur les Produits en question.
- b. Retrait de l'Approbation du Crédit. La Société pourra, avant de procéder à toute expédition de Produits commandés par l'Acheteur, exiger que ce dernier paie l'intégralité ou n'importe quelle portion du prix d'achat convenu en regard de tels Produits.
- c. Vérification du Crédit. La Société pourra contacter l'une ou l'autre des références que l'Acheteur lui aura fournies en matière de crédit. Elle pourra également divulguer toute information raisonnablement susceptible de lui permettre de déterminer si le crédit de l'Acheteur est valable. La Société pourra, dans le cadre de son évaluation de la situation financière de l'Acheteur, requérir et obtenir un rapport de solvabilité personnelle à l'égard de tout(e) dirigeant, administrateur, associé ou caution potentielle. Elle aura également le droit de divulguer, à toute personne physique ou entité juridique se présentant comme un créancier actuel ou potentiel de l'Acheteur, n'importe quel renseignement au sujet de la relation qu'elle entretient avec ce dernier.

8. **LIVRAISONS**. Tou(te)s les dates de livraison et/ou délais de traitement que la Société pourrait indiquer seront approximatifs. Dans la mesure où elle n'aura aucune obligation de respecter de telles échéances, la Société ne pourra d'aucune manière être tenue responsable de quelque délai ou retard que ce soit, et ce même si un tel délai ou retard cause un(e) quelconque préjudice, dommage ou perte direct(e), indirect(e), accessoire ou consécutif(ve) à l'Acheteur. Aucun délai de livraison ne devra, par ailleurs, être considéré comme étant "de rigueur". Dans l'éventualité où l'Acheteur souhaitait approuver quelques normes, dessins, procédures ou autres paramètres, les délais de livraison applicables seront calculés à compter du moment où une telle approbation sera reçue par la Société. Tous les points d'arrêts, point d'inspection professionnelle et autres exigences imposées par l'Acheteur devront être clairement définis au moment où la soumission est émise et/ou la commande est passée. Il est d'ailleurs entendu et convenu que toute inspection ou séance d'essais additionnelle requise par l'Acheteur pourra entraîner un report des échéances de livraison. À moins d'en être convenu par écrit, la Société se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles et d'émettre des factures pour les livraisons partielles.

9. **AUCUNE ANNULATION**. Aucune Commande Acceptée ne pourra, que ce soit en totalité ou en partie, être modifiée ou annulée en l'absence du consentement écrit de la Société. Dans l'éventualité où cette dernière acceptait de modifier ou d'annuler une Commande Acceptée, l'Acheteur devra l'indemniser en regard de tout(e) préjudice, dommage, perte ou dépense qu'elle aurait pu encourir en raison d'une telle modification ou annulation – y compris

lorsqu'il sera question de frais de retour, du coût de marchandises acquises de tiers devant être ajoutées à la liste de Produits, et des dépenses afférentes à la mobilisation de main-d'œuvre additionnelle.

10. **ACCEPTATION DES PRODUIT(S).** L'Acheteur devra procéder à une inspection des Produits livrés et, au cours des cinq (5) jours civils qui suivront la réception de ces derniers, aviser la Société de la présence de tout Produit non conforme. À défaut de contacter la Société à l'intérieur d'un tel délai de cinq (5) jours civils, l'Acheteur sera réputé avoir accepté tous les Produits tels qu'ils ont été livrés. L'Acheteur reconnaît et convient par ailleurs que toute livraison de Produits s'écartant de tout au plus dix pour cent (10%) des quantités et/ou des poids dont il était question à l'Offre Acceptée pertinente sera réputée être conforme aux spécifications figurant à cette dernière.
11. **RETOURS.** Aucun Produit ne pourra, en l'absence du consentement écrit de la Société, être retourné en échange d'un crédit. La Société pourra retenir un tel consentement à son entière et absolue discrétion. Elle pourra également assortir son consentement de termes et/ou de conditions spécifiques – y compris notamment la facturation de frais de réapprovisionnement.
12. **FORCE MAJEURE.** La Société ne pourra être tenue responsable de quelque préjudice, dommage ou perte découlant d'un retard attribuable à quelque cause échappant à tout contrôle raisonnable de sa part – y compris, sans s'y limiter, un cas fortuit (*act of God*), l'intervention d'autorités gouvernementales, un incendie, une explosion, une inondation, un tremblement de terre, une grève (ou quelque autre conflit de travail), une guerre, une émeute, une menace terroriste ou un état d'urgence nationale. Advenant la survenance d'une telle force majeure, la Société se verra, selon les circonstances, accorder un délai raisonnable lui permettant d'honorer ses obligations. Dans l'éventualité où les retards, dépassent cent vingt (120) jours, entravent considérablement l'exécution par la Société du présent contrat, et que lesdits retards ne sont pas imputables à la Société ou à un cas de force majeure, la Société peut, à sa discrétion, considérer la commande comme étant annulée par l'Acheteur et soumise à la clause d'annulation contenue aux présentes termes et conditions.
13. **FRAIS D'ENTREPOSAGE.** Dans l'éventualité où il se voyait incapable d'accepter une quelconque livraison à la date dont les parties auront convenu, l'Acheteur devra payer à la Société tou(te)s les frais d'entreposage et dépenses logistiques connexes que la Société encourra jusqu'à ce qu'elle puisse procéder à la livraison (ci-après, envisagés collectivement, les "**Frais d'Entreposage**"). S'il s'avère que la Société doit réaliser certains travaux d'installation et que l'emplacement indiqué par l'Acheteur n'est pas disponible (ou sécuritaire) au moment de la livraison, la Société aura le droit d'interrompre les travaux en question (ou de refuser de les entreprendre) – auquel cas elle pourra facturer à l'Acheteur un montant correspondant à ses Frais d'Entreposage jusqu'à ce que l'emplacement pertinent soit prêt et/ou devienne sécuritaire – une telle détermination relevant de l'entière et absolue discrétion de la Société. À l'issue de toute période d'entreposage de plus de six (6) mois, la Société pourra transmettre à l'Acheteur un avis écrit à l'effet qu'elle résilie le contrat et entend disposer des Produits.
14. **GARANTIE.** La Société déclare et garantit que les Produits seront libres et exempts de tout vice de fabrication ou de finition et demeureront conformes aux spécifications figurant à la Commande Acceptée tout au long de la Période de Garantie applicable. Aux fins du présent article, on entend par "**Période de Garantie**" l'intervalle de douze (12) mois qui suivra la date de livraison, ou encore l'intervalle de dix-huit (18) mois qui suivra le moment où la Société a avisé l'Acheteur que les Produits étaient prêts à être expédiés – selon laquelle de ces échéances se présentera en premier. L'équipement, les pièces et les composantes ayant été fabriqué(e)s par un tiers ne seront couvert(e)s qu'aux termes de la garantie que le fabricant d'origine aura offerte à la Société. L'acheteur devra, sans délai, aviser la Société par écrit de toute instance de non-conformité découverte au cours de la Période de Garantie. Une fois dûment informée, la Société rendra l'équipement conforme en réparant ou remplaçant les Produits défectueux, ou, s'il s'avère qu'il est impossible de procéder à un(e) telle réparation ou remplacement, remboursera l'intégralité du prix d'achat que l'Acheteur aura déboursé en considération de l'équipement, des pièces, des composantes ou du service. La Société n'aura aucune obligation de réparer ou de remplacer quelque Produit rendu défectueux en raison du défaut de l'Acheteur de l'entreposer, de l'installer, de l'utiliser, de l'entretenir ou de l'exploiter conformément aux recommandations de la Société ou aux pratiques reconnues au sein de l'industrie pertinente. La Société ne pourra non plus être tenue responsable des coûts associés à quelque réparation,

remplacement, ajustement ou autre travail que l'Acheteur ou n'importe quel tiers pourrait effectuer à l'égard de l'équipement en l'absence du consentement écrit de la Société. La présente garantie ne s'appliquera à aucune pièce ou composante atypique (c.-à-d., non standard) dont l'Acheteur pourrait exiger l'ajout (ou l'utilisation en parallèle) à l'équipement. Sont expressément et explicitement exclus de la présente garantie les effets de l'usure normale, de l'érosion, de l'abrasion et de la corrosion, ainsi que toute détérioration attribuable à une quelconque réaction chimique ou à l'application d'une chaleur intense. **LA SOCIÉTÉ, AU-DELÀ DE LA VALIDITÉ DE SON TITRE DE PROPRIÉTÉ, N'ÉMET AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE QUE CE SOIT – TOUT PARTICULIÈREMENT LORSQU'IL SERA QUESTION DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTABILITÉ À QUELCONQUE FIN OU USAGE SPÉCIFIQUE.**

15. **CONFORMITÉ LÉGISLATIVE.** La Société se conformera aux lois et règlements qui, en date du jour où toute commande sera passée, seront en vigueur au sein de la juridiction où le processus de fabrication doit se dérouler. Il sera par contre de la responsabilité de l'Acheteur de se conformer aux lois et règlements d'application locale ayant trait à l'emplacement, au fonctionnement et à l'exploitation de l'équipement, de même qu'à son éventuelle utilisation en conjonction avec d'autres appareils.
16. **CONTRÔLE DES EXPORTATIONS.** L'Acheteur reconnaît et convient que tous les Produits provenant des États-Unis dont il fera l'acquisition auprès de la Société seront régis par la législation américaine applicable en matière de contrôle des exportations – y compris, notamment, les *Export Administration Regulations* (EAR). Il reconnaît et convient également qu'aucun Produit assujéti à une telle législation, qu'il ait ou non été modifié ou incorporé à d'autres articles, ne pourra être exporté ou réexporté (que ce soit directement ou indirectement) (i) en direction d'un quelconque pays en regard duquel les États-Unis ont adopté un embargo, (ii) en faveur d'une quelconque partie dont le nom figure à la *Consolidated Screening List* établie aux termes des *Export Administration Regulations*, ou (iii) de quelconque manière allant à l'encontre des exigences de la législation applicable en matière de contrôle des exportations. L'Acheteur n'utilisera pas (et ne permettra à aucun tiers que ce soit d'utiliser) quelconque technologie, information ou autre ressource appartenant à la Société en vue de concevoir, de produire, d'entreposer ou d'utiliser quelconque missile ou arme chimique, biologique ou nucléaire que ce soit. Il est par ailleurs entendu et convenu que les dispositions du présent article continueront à s'appliquer et à lier les parties malgré toute expiration ou résiliation des présents Termes.
17. **RESPONSABILITÉ LIMITÉE.** La Société n'assumera aucune responsabilité que ce soit (qu'elle se fonde sur un contrat, un quasi-délit, la négligence ou la violation d'une obligation statutaire) en regard des pertes ou dommages, directs ou indirects, de revenus, de profits, d'achalandage ou d'occasions d'affaires ou de dommages-intérêts indirects, spéciaux, consécutifs, exemplaires, punitifs ou liquidés. **IL EST SPÉCIFIÉ, PAR SOUCI DE CLARTÉ ET DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, QUE LA RESPONSABILITÉ QUE LA SOCIÉTÉ POURRAIT ENCOURIR EN QUELQUES CIRCONSTANCES ET POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, SE LIMITERA, AU CHOIX DE LA SOCIÉTÉ, AU REMPLACEMENT DE TOUT PRODUIT JUGÉ NON CONFORME, À LA REPRISE DE TOUT SERVICE INSATISFAISANT OU AU REMBOURSEMENT DU PRIX D'ACHAT QU'AURA PAYÉ L'ACHETEUR EN CONSIDÉRATION D'UN TEL PRODUIT NON CONFORME OU SERVICE INSATISFAISANT. LA RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ NE POURRA JAMAIS, EN VERTU DES PRÉSENTS TERMES OU DE QUELQUE CONTRAT QUE CE SOIT, EXCÉDER LA VALEUR TOTALE (EN DOLLARS) QUE L'ACHETEUR AURA PAYÉE EN VUE D'ACQUÉRIR DES PRODUITS OU DES SERVICES AUX TERMES DE LA COMMANDE ACCEPTÉE PERTINENTE.**
18. **CONFIDENTIALITÉ.**
  - a. De temps à autre pendant la durée du présent Contrat, une partie (la « Divulgateur ») peut divulguer ou mettre à la disposition de l'autre partie (le « Destinataire ») des informations concernant ses activités commerciales, ses produits, ses services, sa propriété intellectuelle confidentielle, ses secrets commerciaux, les informations confidentielles de tiers et d'autres informations sensibles ou exclusives, que ce soit oralement ou sous forme visuelle, écrite, électronique ou autre, et qu'elles soient ou non marquées, désignées ou autrement identifiées comme « confidentielles » (collectivement, les « Informations Confidentielles »). Les Informations Confidentielles n'incluent pas les informations qui, au moment de leur divulgation : (i) sont ou deviennent généralement accessibles au public autrement qu'à la suite d'une violation du présent article par le

Destinataire ou l'un de ses représentants ; (ii) sont obtenues par le Destinataire ou ses représentants sur une base non confidentielle auprès d'un tiers qui n'était pas tenu par la loi ou par contrat de ne pas divulguer lesdites informations ; (iii) le Destinataire établit par des preuves documentaires, étaient en la possession du Destinataire ou de ses représentants avant leur divulgation par la Divulgateur en vertu des présentes ; (iv) le Destinataire établit par des preuves documentaires, étaient ou sont développées de manière indépendante par le Destinataire ou ses représentants sans utiliser les Informations Confidentielles de la Divulgateur ; ou (e) doivent être divulguées en vertu des lois, règlements fédéraux, étatiques ou locaux applicables, ou d'une ordonnance valide émise par un tribunal ou une agence gouvernementale compétente.

- b. Le Destinataire doit : (i) protéger et préserver la confidentialité des Informations Confidentielles de la Divulgateur en prenant au moins le même degré de précaution que celui qu'il prendrait pour protéger ses propres Informations Confidentielles, mais en aucun cas moins qu'un degré de précaution commercialement raisonnable ; (ii) ne pas utiliser les Informations Confidentielles de la Divulgateur, ni permettre leur accès ou leur utilisation, à des fins autres que celles nécessaires à l'exécution de ses obligations en vertu du présent Contrat ; et (iii) ne pas divulguer ces Informations Confidentielles à toute personne ou entité, à l'exception des représentants du Destinataire qui ont besoin de connaître les Informations Confidentielles pour aider le Destinataire ou agir en son nom afin d'exercer ses droits ou d'exécuter ses obligations en vertu du Contrat. Le Destinataire sera responsable de toute violation du présent article en raison de l'un de ses représentants. À tout moment pendant ou après la durée du présent Contrat, à la demande écrite de la Divulgateur, le Destinataire et ses représentants détruiront sans délai toutes les copies, sous forme écrite, électronique ou autre, ou sur tout autre support, des Informations Confidentielles de la Divulgateur et certifieront par écrit à la Divulgateur que ces Informations Confidentielles ont été détruites. Outre tous les autres recours prévus par la loi, la Divulgateur sera en droit de demander l'exécution en nature et des mesures injonctives et autres mesures équitables à titre de recours en cas de violation ou de menace de violation du présent article.

## 19. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

- a. Définition. « Droits de propriété intellectuelle » désigne (i) les droits sur les brevets, les demandes de brevet et les objets brevetables, qu'ils fassent ou non l'objet d'une demande ; (ii) les droits sur les marques commerciales, les marques de service, les noms commerciaux, les habillages commerciaux et leurs enregistrements et demandes d'enregistrement ; (iii) les droits sur les droits d'auteur et les enregistrements et demandes d'enregistrement de droits d'auteur, les autres objets protégés par le droit d'auteur ou les dessins et modèles protégeables, enregistrés ou non, et les droits sur les topographies de produits électroniques et leurs enregistrements ; (iv) les secrets commerciaux ; (v) le savoir-faire, y compris les spécifications et les conceptions ; et (vi) tous les autres droits intellectuels et industriels sur les inventions, découvertes, idées, technologies, données, informations, processus, dessins, conceptions, licences, programmes et logiciels informatiques, et informations techniques, y compris, sans s'y limiter, les informations contenues dans les spécifications des matériaux, les instructions de traitement, les spécifications des produits, les données confidentielles, les fichiers électroniques, les cahiers de recherche, les divulgations d'inventions, les rapports de recherche et développement et autres documents similaires s'y rapportant, ainsi que toutes les modifications, améliorations et perfectionnements apportés à l'un des éléments susmentionnés.
- b. Propriété. L'Acheteur reconnaît que la Société est propriétaire ou concédante des Droits de propriété intellectuelle relatifs au(x) Produit(s) et qu'aucun droit ni licence n'est transféré par la Société à l'Acheteur en vertu du présent Contrat. L'Acheteur n'a aucun droit ni licence pour fabriquer, faire fabriquer, modifier, importer ou copier le(s) Produit(s) ou les Droits de propriété intellectuelle. L'Acheteur accepte de ne faire référence aux marques commerciales de la Société qu'en relation avec l'utilisation ou la vente du ou des Produits livrés à l'Acheteur en vertu des présentes, et non en relation avec la vente de tout autre produit. L'Acheteur accepte en outre de ne pas, directement ou par l'intermédiaire de tiers, procéder à une ingénierie inverse, décompiler ou désassembler tout logiciel (y compris le micrologiciel) composant ou contenu dans le(s) Produit(s), sauf et uniquement dans la mesure où une telle activité est expressément autorisée, nonobstant cette limitation, soit par la législation applicable, soit, dans le cas d'un logiciel code source ouvert, par la licence code source ouvert applicable.

- c. **Violation de la propriété intellectuelle.** La Société garantit qu'à sa connaissance, le(s) Produit(s) et sa vente ou l'utilisation prévue dans le devis de la Société, conformément aux spécifications ou recommandations écrites de la Société, le cas échéant, ne violent aucun Droit de propriété intellectuelle d'un tiers ; mais la Société n'offre aucune garantie quant à la violation des Droits de propriété intellectuelle d'un tiers en ce qui concerne les conceptions ou spécifications fournies par l'Acheteur, le(s) Produit(s) incorporant les conceptions ou spécifications fournies par l'Acheteur, ou à des réclamations selon lesquelles le produit fabriqué par le Produit lui-même ou les processus effectués par ou avec le Produit enfreignent ou constituent une utilisation non autorisée des Droits de propriété intellectuelle d'un tiers. Sauf dans les cas limités ci-dessous, la Société indemnisera et dégage l'Acheteur de toute responsabilité en cas de réclamations de tiers pour violation de la garantie ci-dessus, à condition que l'Acheteur informe rapidement la Société de toute violation alléguée et lui donne le droit d'assumer la défense de cette réclamation. En outre, dans le cas où une telle violation présumée donnerait lieu à une injonction, la Société peut, à sa seule discrétion, obtenir pour l'Acheteur, aux frais de la Société, le droit de continuer à utiliser le(s) Produit(s), de le(s) modifier de manière à ce qu'il(s) ne soit(en) plus en violation, ou de retirer le(s) Produit(s) et de rembourser le prix d'achat total de celui-ci(s) ainsi que les frais engagés par l'Acheteur pour expédier le(s) Produit(s) à l'établissement de l'Acheteur. En aucun cas, la responsabilité cumulative de la Société pour l'indemnisation susmentionnée ne pourra dépasser le prix d'achat du ou des Produits donnant lieu à la responsabilité.
20. **CESSION.** L'Acheteur ne pourra, en l'absence du consentement écrit de la Société (lequel ne pourra être retenu sans motif raisonnable), céder ou autrement transférer les droits et obligations que le présent Contrat lui confère. Tout(e) cession ou transfert intervenant en contravention des dispositions du présent article sera réputé(e) nul(le), non avenu(e) et sans effet.
21. **DROIT APPLICABLE.** L'interprétation et l'exécution des droits et obligations des parties aux présentes seront, sans égard à quelque règle ou principe de conflit de lois, régies par la législation en vigueur en la province d'Ontario. Il est par ailleurs entendu et convenu qu'aucune des dispositions de la *Convention des Nations Unies sur les Contrats de Vente Internationale de Marchandises* ne s'appliquera au Contrat liant les parties. Toute demande, réclamation, revendication, action en justice ou autre procédure ayant trait aux présents Termes et/ou aux transactions qui y sont envisagées sera confiée à la juridiction des tribunaux civils siégeant en la province d'Ontario, chacune des parties convenant d'ores et déjà de s'en remettre à la compétence et à l'autorité de tels tribunaux.
22. **LANGUE.** Cet Article s'applique si le l'Acheteur est basé au Québec. L'Acheteur reconnaît qu'il a reçu la présente version en langue française des Termes ainsi que celle en langue anglaise. Nonobstant ce qui précède, il est de la volonté expresse des parties d'être liées seulement par la version anglaise des Termes et que les documents s'y rattachant soient rédigés exclusivement en langue anglaise. *If the Buyer is established in Quebec, this Section applies. The Buyer hereby acknowledges that both a French and English version of these Terms have been remitted to them. Notwithstanding the foregoing, it is the express wish of the parties to be bounded by the English version of these Terms and that all related documents be drawn up in the English language only.*
23. **RÉFÉRENCE AU PRÉSENT DOCUMENT.** La Société et l'Acheteur conviennent que chaque commande équivaldra à un contrat distinct dont l'exécution sera régie par les présents Termes. Les présents Termes régiront également chacune des commandes, peu importe que la Commande Acceptée pertinente y fasse référence ou non ou en comprenne ou non un exemplaire. Seront par contre exclus de toute commande, le cas échéant : (i) tout(e) autre terme ou condition ajouté(e) au recto ou au verso d'une commande; (ii) toute portion d'une commande suggérant que certains termes et conditions figurant au site web de l'Acheteur s'appliquent à ladite commande; et (iii) toute portion d'une commande où il est fait référence à quelque autre document, entente, annexe ou paramètre au sujet duquel ou de laquelle les parties ne se sont pas déjà entendues par écrit. Advenant tout(e) incompatibilité, divergence ou conflit entre les termes et conditions propres à une commande spécifique (exception faite de l'item (iii) ci-dessus), les présents Termes auront préséance et régiront la commande en question.
24. **DISPOSITIONS DIVERSES.** Aucune renonciation aux droits et recours que les présents Termes confèrent à la Société ne sera valide à moins d'être constatée par un document écrit et dûment signé par un représentant de cette

dernière. Le fait que la Société (i) néglige ou tarde à exercer l'un ou l'autre des recours dont elle dispose, ou (ii) accepte un paiement alors même que l'Acheteur est en défaut ne devra jamais être interprété comme une renonciation de la Société à l'un ou l'autre des droits que lui confèrent les présents Termes. Aucun(e) tel(le) renonciation, défaut ou retard intervenant à un moment spécifique ne devra être interprété(e) comme une renonciation de la Société à son droit d'exercer ultérieurement ses droits et recours ou d'invoquer quelque défaut subséquent de l'Acheteur. Les titres attribués aux dispositions des présents Termes ne l'ont été qu'à des fins de référence, aucun tel titre ne devant servir à interpréter la nature, la teneur ou la portée de quelconque disposition que ce soit. Dans l'éventualité où une disposition des présents Termes était déclarée invalide, illégale ou sans effet, aucune autre disposition ne s'en trouvera le moins affectée. Les parties ont exigé que les présents Termes et tous les documents qui y sont connexes ou accessoires soient rédigés en anglais. *The parties requested that these Terms as well as any and all documents related or ancillary to them be drafted in English.*